

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 451

présenté par
M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

ARTICLE 2 BIS

Substituer aux mots :

« d'un an »

les mots :

« de deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De permettre un rapport dans les deux ans donnera un état des lieux plus complet.